

**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

**Herausgeber:** Aînés

**Band:** 7 (1977)

**Heft:** 1

**Vorwort:** Éditorial : quatre thunes

**Autor:** [s.n.]

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# aînés

N° 1/77 — Septième année

Ce numéro est tiré à 20 000 exemplaires

**Administration :** Yves Debraine

Administration et Rédaction :  
10, passage Saint-François, 1003 Lausanne,  
téléphone (021) 22 34 29

**Rédaction :** Georges Gygax

**Editeur :** Société coopérative « Aînés » Lausanne  
**Imprimeur :** Presses Centrales Lausanne S.A.

**Régie des annonces :** Annonces Suisses S.A. « ASSA »  
2, place Bel-Air, tél. (021) 20 29 31  
1002 Lausanne  
et succ. dans toute la Suisse



**Comité de fondation :** Dr L.-M. Bircher, Claude Badel, Marc Guignard, Bernard Peitrequin

**Banque :** Banque Cantonale Vaudoise C.C.P. :  
10 - 725 (Ment. : pour compte 360.298 « Aînés »)

**Prix du numéro :** Fr. 2.—

**Abonnements :** Fr. 20.— par année  
Etranger : Fr. 24.—

Toute reproduction de textes ou photos interdite sans accord préalable avec la Rédaction.

- 2 Editorial
- 3 Un jeune marié de 82 ans
- 6 Amélie vous ouvre les bras...
- 9 Les souvenirs d'André Chablot
- 10 Diététique : les légumineuses
- 11 Les conseils de l'avocat
- Chronique médicale
- 12 Assurances sociales
- 13 Libres propos : nos médecins
- 14 On nous communique...
- 15 Pages Pro Senectute
- 19 Les clubs d'aînés
- 20 Mouvement des aînés
- 21 Courrier des lecteurs
- 22 Petites annonces
- 23 Bricolons...
- 24 Mots croisés

**Photo de couverture :** Devant la maison des Longeraies, trois générations de Dard : Joséphine, Francisque, le jeune marié, et Frédéric, père de San Antonio et Béruier. Voir notre reportage en pages 3, 4 et 5.  
(Photo Yves Debraine)

## Quatre thunes

De nombreux abonnés dont l'abonnement arrivait à échéance, ont récemment reçu l'avis de renouvellement de cet abonnement pour 1977. Cet avis portait la mention : « Echéance 4e trimestre 1976 », et cette mention a été souvent mal interprétée, ce qui nous a valu des coups de téléphone teintés d'inquiétude : « Vous augmentez donc le prix de l'abonnement ? A quatre fois vingt francs ? », etc. Or, rassurez-vous, chers lecteurs. Depuis bientôt 3 ans, le prix de l'abonnement à « Aînés » est demeuré inchangé. Il est toujours de 20 francs et nous n'avons pas l'intention de l'augmenter, la bonne marche du journal nous permettant de le maintenir à l'ancien prix.

La mention « Echéance 4e trimestre 1976 » signifie que, pour simplifier le travail de notre administration, les avis de renouvellement ne sont plus expédiés chaque mois, mais 4 fois par année. Si, par exemple, vous êtes un abonné de mai 1976, vous entrez dans les comptes de la 2e échéance ; si vous êtes un abonné d'août, dans ceux de la troisième échéance, et ainsi de suite. Mais la somme de Fr. 20.— que vous versez en utilisant cet avis de renouvellement vous donne droit à l'abonnement au journal jusqu'en mai ou août de l'année prochaine. Ce qui explique aussi que les abonnés nouveaux reçoivent souvent le bulletin de versement quelques semaines après avoir souscrit leur abonnement.

C'est là de la rationalisation qui permet des économies. Et ce sont ces économies qui, alliées à la prospérité d'« Aînés », l'autorisent

### A MAINTENIR A Fr. 20.— LE PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL.

Au surplus, nous augmenterons le nombre des pages de plusieurs numéros de 1977. Nous sommes ravis de vous l'annoncer !

AINÉS

